

CONVENTION ENTRE
Fil Santé Jeunes – Ecole des Parents et
des Educateurs d'Ile-de-France
ET
La Maison des Adolescents
de la Manche

Fil Santé Jeunes, dispositif à destination des jeunes, délégation du Ministère du Travail et des Affaires Sociales faite en 1995 à l'Ecole des Parents et des Educateurs d'Ile-de-France, association régie par la Loi de 1901 et reconnue d'utilité publique. Actuellement, l'ensemble du dispositif exerce ses missions sous l'égide de Santé Publique France.

L'Ecole des Parents et des Educateurs d'Ile-de-France
Dont le siège social est situé 5, impasse Bon Secours – 75 543 PARIS Cedex 11,

Représentée par sa Directrice Générale également directrice du service d'aide à distance
Madame Mirentxu BACQUERIE,

Ci-après désignée « **l'Ecole des Parents et des Educateurs** »

D'UNE PART

ET

La Maison Départementale des Adolescents de la Manche,
Située Centre culturel Place du champ de mars, 50000 SAINT LO

Représentée par sa directrice Katia LEMAIRE

Ci-après désignée « **la Maison des Adolescents** »

D'AUTRE PART

Conviennent d'engager un partenariat dans le domaine de la santé physique, psychologique et sociale des jeunes, dans le respect de leurs missions respectives.



DIRECTION GÉNÉRALE

5 Impasse Bon Secours – 75543 PARIS CEDEX 11

TÉL : 01 44 93 44 88 – FAX : 01 44 93 44 89 - www.epe-idf.com

Siret : 784 718 702 00037 - APE : 9499Z

ASSOCIATION LOI 1901 RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

ARTICLE I - MISSIONS DE LA MAISON DES ADOLESCENTS

La Maison des Adolescents assure un accueil physique et une permanence téléphonique destinés :

- aux adolescents âgés de 11 ans à 25 ans
- à leur famille et/ou entourage proche
- aux professionnels au contact des jeunes

L'accueil physique est organisé du Lundi au jeudi de 14 heures à 18 heures (cf détail sur notre plaquette)

L'accueil est assuré avec ou sans rendez-vous par un (e) accueillant (e).

Cette approche polyvalente, qui croise les différentes dimensions de la vie du jeune, est favorisée par la présence d'une équipe pluridisciplinaire, composée des professionnels suivants : accueillants écoutants (éducateurs spécialisés, infirmiers, assistants sociaux), psychologues, pédopsychiatres et pédiatre

L'objectif de ces entretiens réside dans la recherche des modalités de prise en charge adaptées à l'adolescent et à sa famille. Le but est d'apporter une réponse de santé globale et plus largement prendre soin des adolescents en offrant un accompagnement correspondant à leurs besoins et attentes.

ARTICLE II - MISSIONS DE FIL SANTE JEUNES

Fil Santé Jeunes exerce une double mission qui consiste à :

- proposer aux jeunes un service téléphonique anonyme et gratuit et un site Internet, où ils trouvent écoute, information et orientation dans les domaines de la santé physique, psychologique et sociale ;
- être un «observatoire national» des difficultés des jeunes en matière de santé.

Fil Santé Jeunes exerce ses missions à travers un dispositif téléphonique et un site Internet.

ARTICLE III - MODALITES DU PARTENARIAT

Fil Santé Jeunes s'engage à :

- se tenir informé des réalités du terrain concernant les structures d'accueil et de soins qui reçoivent des jeunes ;
- informer les appelants du département de l'existence des services proposés par le dispositif Maison des Adolescents et plus largement les jeunes internautes à travers la page « partenaires » du site Internet filsantejeunes.com ;

La Maison des Adolescents s'engage à :

- transmettre à Fil Santé Jeunes les informations concernant les structures qui accueillent et prennent en charge les jeunes du département sur des questions de santé.
- dispenser une information sur le dispositif Fil Santé Jeunes auprès des jeunes du département, notamment par la mise à disposition des supports de communication et l'établissement d'un lien vers le site Internet filsantejeunes.com lorsque son site Internet sera mis en service ;

Fil Santé Jeunes et la Maison des Adolescents mettent en commun leurs observations et leur expérience pour élaborer une stratégie d'information et d'orientation la plus opérationnelle possible en direction des adolescents en situation de risques.

Lors de ses temps de fermeture, la Maison des Adolescents active sur son répondeur un message d'accueil proposant aux jeunes d'être mis en relation avec le service d'écoute téléphonique Fil Santé Jeunes.

Des événements mis en place par l'une ou l'autre partie pourront être organisés en partenariat. La participation à de tels événements devra donner lieu à une convention de partenariat spécifique.

ARTICLE IV - MISE EN OEUVRE ET SUIVI

La mise en oeuvre et le suivi de cette convention relèvent de la responsabilité conjointe de la Directrice Générale de l'Ecole des Parents et des Educateurs et de la directrice de la Maison des Adolescents.

La présente convention n'entraîne aucun engagement financier pour l'une ou l'autre des parties.

Les parties s'engagent à s'informer de toutes nouvelles orientations que pourrait prendre leurs structures dans le cadre de leur évolution.

ARTICLE V - PROMOTION

L'Ecole des Parents et des Educateurs représentant Fil Santé Jeunes et la Maison des Adolescents s'engagent à intégrer dans leur politique de communication les activités définies dans la présente convention, et à se citer réciproquement pour la promotion de ces activités.

Les deux structures conviennent de s'informer réciproquement de toute action de communication visant à promouvoir les activités conjointes.

Chacune des deux structures s'engage à faire connaître aux autorités administratives dont elle dépend de l'existence de cette collaboration.

ARTICLE VI - DATE D'EFFET ET DUREE

La présente convention prend effet à sa date de signature. Elle est conclue pour la durée de l'année civile en cours et renouvelable chaque année à partir du 1er janvier par tacite reconduction.

Elle peut être résiliée à chaque échéance sous réserve d'un préavis de trois mois, signifié par lettre recommandée avec accusé de réception par l'une ou l'autre partie.

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

Fait à Paris, le 12 avril 2019

Fait à SAINT LO, le 12 avril 2019

Pour l'Ecole des Parents et des Educateurs

Pour la Maison des Adolescents

Madame Mirentxu BACQUERIE

Madame Katia LEMAIRE

Directrice Générale et des services d'aide distance

Directrice

